

Déclaration de Florence
Paysage et patrimoine en tant que valeurs humaines (2014)

**Déclaration des principes et recommandations adoptés pour
mettre en évidence la valeur culturelle du patrimoine et des paysages en vue de
promouvoir des sociétés démocratiques et pacifiques**

Préambule

Plus de 1650 participants, représentant 94 pays, se sont réunis à Florence du 9 au 14 novembre 2014 dans le cadre de la 18^{ème} Assemblée Générale du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS). La synthèse des 1300 propositions techniques et les échanges entre spécialistes du patrimoine ont engendré la Déclaration des recommandations et principes adoptés. Elle met en évidence la valeur culturelle du patrimoine et des paysages pour promouvoir des sociétés démocratiques et pacifiques. Les droits humains doivent assurer à toute personne et à toute communauté le droit de bénéficier de l'héritage culturel et naturel. Ils impliquent aussi l'obligation d'en protéger l'authenticité et la diversité. Cette Déclaration encourage une réflexion approfondie sur la gestion éthique du patrimoine et sur les pratiques qui permettent de relever les défis auxquels les générations actuelles et futures devront faire face. L'ICOMOS peut conduire ce processus grâce à sa vision globale d'un développement harmonieux, centré sur le potentiel de la diversité du patrimoine culturel comme témoignage de paix et de cohésion entre les pays.

En 2014, lors de sa 18^{ème} Assemblée Générale et de son colloque scientifique, l'ICOMOS a mis à l'honneur les valeurs humaines du patrimoine culturel et des paysages. Cette déclaration reflète l'objectif de l'ICOMOS et son travail au sein de l'UNESCO pour renforcer la valeur culturelle, tant matérielle qu'immatérielle, du Patrimoine Mondial. Ce fut aussi l'occasion d'exprimer la complémentarité des compétences des spécialistes. Lors de certains débats du Colloque de Florence, il a été suggéré que l'évaluation d'un site pour figurer au Patrimoine Mondial devrait être considérée comme un engagement éthique destiné à sauvegarder et respecter les valeurs humaines. Protéger l'esprit du lieu¹ et l'identité culturelle des populations permettrait ainsi d'améliorer leur qualité de vie.

Ce fut également une occasion exceptionnelle pour la communauté d'ICOMOS de célébrer le 50^{ème} anniversaire de la Charte de Venise et le 20^{ème} anniversaire du Document de Nara. Nous avons promu l'expression de la diversité culturelle² en célébrant tout à la fois le potentiel de notre acte fondateur et l'efficacité d'un document majeur qui résulte des débats scientifiques et philosophiques sur l'authenticité³. En réponse aux défis d'aujourd'hui, les principaux objectifs du Colloque de 2014 ont visé en priorité l'intégration et la participation des individus et des groupes de différentes cultures : d'une part en faisant avancer les principes, les stratégies, les normes et les pratiques qui contribuent à la reconnaissance des valeurs humaines du patrimoine culturel, d'autre part en développant des cadres organisationnels et des compétences⁴ pour sauvegarder et encourager le pluralisme culturel. Ces principes de protection et de sauvegarde des droits humains et du patrimoine culturel⁵ sont d'ores et déjà largement explicités dans les chartes fondatrices et les documents internationaux précédents⁶.

¹ ICOMOS Déclaration sur l'esprit du lieu (Québec, 2008)

² UNESCO, Colloque sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 2005).

³ Nara + 20 : Les pratiques patrimoniales, les valeurs culturelles et le concept d'authenticité (2014)

⁴ ICOMOS : Le patrimoine moteur du développement (Paris déclaration 2011)

⁵ Conseil de l'Europe : Convention-cadre sur la valeur sociétale du Patrimoine Culturel (Déclaration de Faro 2005). Elle reconnaît l'intérêt de l'UNESCO pour que « ...les droits relatifs au patrimoine culturel soient inhérents au droit de participer à la vie culturelle, comme défini dans la déclaration des Droits humains ».

⁶ Déclaration de Hangzhou, Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable (2013). UNESCO, Recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (2011).

L'ICOMOS conçoit le thème du colloque dans une perspective du respect du développement durable (Objectifs de développement durable de l'ONU), rattrapant ainsi l'opportunité manquée d'inclure la culture dans les objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire⁷, dans les discussions et les contributions à l'Agenda de développement Post-2015, l'UNESCO a indiqué œuvrer dans ce sens. L'ICOMOS a débattu de ces questions au côté des plus grandes organisations culturelles, intergouvernementales ou non-gouvernementales, et a présenté le résultat de ces réflexions au colloque.

Déclaration du Colloque

La Déclaration ICOMOS de Florence ouvre un large débat en vue d'éclairer la question d'un développement durable, harmonieux et interculturel, mettant les populations au centre des préoccupations sur la diversité culturelle, à travers ses valeurs patrimoniales et paysagères.

Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe d'intégrer pleinement la culture dans la société et de partager les instruments qui permettent de transformer en actions concrètes les engagements éthiques de l'ICOMOS. Il incombe également aux membres de l'ICOMOS de coopérer activement à l'intégration des relations interculturelles sous forme de ressources techniques, notamment par la publication de documents, de résolutions et de conventions sur l'amélioration de la qualité de vie par le biais d'une gestion adéquate du patrimoine culturel mondial.

Nous sommes conscients que les paysages font partie intégrante de notre patrimoine, qu'ils constituent la mémoire vivante des générations passées et qu'ils assurent le lien, tant matériel qu'immatériel, avec les générations futures. Le patrimoine culturel et les paysages revêtent un rôle fondamental dans la formation de l'identité des communautés. En tant que tels, ils doivent être protégés à travers des pratiques traditionnelles qui garantissent également la protection de la biodiversité.

Les paysages, qui sont actuellement soumis à de multiples menaces, doivent faire l'objet de nouvelles approches en tenant compte des expériences pratiques qui permettent de maintenir la relation entre le patrimoine culturel et la nature. Ces dernières reposent sur la garantie des droits humains et le renforcement des connaissances traditionnelles ou contemporaines dans la gouvernance locale.

Déclaration de La Barbade, Développement Durable des Petits Etats Insulaires (1994)

⁷ UNESCO, Déclaration de Florence, «Culture, créativité et développement durable. Opportunités pour l'innovation». Troisième forum Mondial de l'UNESCO sur la Culture et les Industries culturelles (2014)

Nous, les participants à la 18ème Assemblée Générale, adressons cette déclaration aux organisations non-gouvernementales, aux autorités locales et nationales ainsi qu'à tous les organismes et spécialistes, en vous recommandant de prendre les mesures suivantes :

1. Faire du tourisme un vecteur de partage et de contribution à une identité culturelle renforcée de la communauté.

1.1 Les identités individuelles et communautaires: opportunité pour renforcer les liens de la communauté avec ses touristes.

- a. L'identité communautaire est rarement homogène, mais incarne un concept vivant, en évolution permanente, de par l'interaction entre le passé et le présent. Elle dépend aussi du contexte géopolitique dans lequel elle s'inscrit. A travers le monde, dans les destinations touristiques relevant du patrimoine culturel, des identités communautaires contrastées – voire conflictuelles – s'expriment par un large éventail d'activités et de services qui tendent à capter les bénéfices économiques et sociaux du tourisme.
- b. En matière de tourisme, l'engagement communautaire, par le biais de la production de services, l'activité des entreprises, la production culturelle et l'activité des bénévoles, peut arbitrer la mise en valeur du patrimoine culturel commun et promouvoir la diversité des identités des habitants.
- c. L'effritement des traditions de la communauté –festivals, danses et traditions culinaires – finit par porter préjudice aux résidents comme aux visiteurs, en raison de subtils changements à travers le temps. Seule une collectivité bénéficiant d'une sensibilisation culturelle développée a la capacité d'identifier ses propres valeurs culturelles et peut protéger l'intégrité, l'authenticité et la qualité du patrimoine culturel reconnu par la communauté.
- d. Les catastrophes naturelles et les conflits offrent des opportunités d'apaisement et de réconciliation aux communautés impliquées dans le sauvetage de leurs sites patrimoniaux. En retissant la trame de leurs propres vies affectées par des souvenirs douloureux, les communautés conservent ou créent des monuments commémoratifs dans le paysage en mémoire des dommages psychologiques subis. Les crimes contre l'humanité ou les catastrophes naturelles sont évalués en termes de vies humaines perdues. En attirant les visiteurs, la communauté découvre des opportunités de nouvelles interprétations par le biais d'un dialogue avec les touristes.
- e. Une communauté qui renforce ses connaissances et sa sensibilité au patrimoine d'un lieu – tant matériel qu'immatériel – favorise un dialogue interculturel fécond, engendre le respect des différences culturelles et enrichit la qualité de l'expérience touristique. Le voyage, vécu comme une opportunité de connaissance, est le fondement d'une coexistence pacifique.

1.2 Interactions culturelles et communication : l'expérimentation permettant de construire un savoir et de changer de perspectives.

- a. Dans un contexte touristique, la préservation durable et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ne sont possibles que par la prise de conscience, la connaissance et la compréhension du patrimoine par la communauté. Cette dernière doit en saisir la signification et les diverses influences concourant et continuant à créer une culture unique.
- b. Les membres de la communauté doivent prendre en charge et savoir interpréter leur patrimoine sur un mode intergénérationnel, en particulier avec les jeunes. Ils doivent réussir à communiquer avec leurs visiteurs en enrichissant l'expérience de ces derniers, tout en affirmant leur propre confiance en eux-mêmes et leur identité.
- c. Ces deux modes de communication entre communauté et visiteurs peuvent stimuler leur curiosité réciproque et donner naissance à de multiples interprétations. Les hôtes peuvent ainsi raconter leurs histoires personnelles de façon originale.
- d. Ancré dans la communauté d'accueil, le développement du tourisme répond aux désirs de visiteurs enclins à des expériences plus personnalisées et plus proches des modes de vie locaux. Les réseaux locaux de tourisme éthique (basés sur la collaboration) sont les moteurs

d'un tourisme spécialisé qui privilégie les interactions culturelles et la participation active des visiteurs.

- e. Le tourisme devient un véritable dialogue interculturel quand il s'inscrit dans une expérience globale d'immersion dans le patrimoine culturel local. Pour la diaspora, il s'agit d'une incitation à renouer avec son passé en tant que touriste.
- f. Les évènements culturels sont des outils stratégiques développés par les communautés pour attirer les touristes. Partager et consolider des connaissances dans un équilibre réciproque, au-delà des traumatismes et des souvenirs positifs, montre la voie à suivre pour renforcer l'identité des territoires. Une approche ouverte des rituels locaux, qu'ils soient religieux ou traditionnels, et des manifestations culturelles y contribue.

1.3 Lieux culturels : trouver le cadre pour un développement culturel du patrimoine

- a. Mettre en œuvre des solutions créatives pour planifier l'environnement physique peut conduire les visiteurs comme les communautés à percevoir des relations symboliques plus profondes avec le lieu. Des parcours culturels, par exemple, peuvent mettre en valeur la recherche historique et sa signification culturelle par le rétablissement de voies traditionnelles.
- b. Une démarche de planification multicritères s'impose pour réussir l'intégration du tourisme dans les lieux relevant du patrimoine culturel. Une approche physique, intellectuelle, sensorielle et économique doit être adaptée à une stratégie de projet et aux mécanismes assurant la qualité.
- c. Les espaces de création – virtuels ou réels – dépendent des liens tissés entre le patrimoine culturel matériel et immatériel. Les souvenirs éphémères font partie intégrante de l'expérience du visiteur. De nouvelles méthodes sont à trouver pour les préserver et les renforcer dans le futur.
- d. Établies par la communauté, des stratégies cohérentes de développement touristique passent par les liens qu'elles tissent entre les lieux et les traditions culturelles.
- e. Pour préserver, protéger et gérer des sites relevant du patrimoine culturel, la gouvernance doit faire appel à un ensemble global de plans, de politiques, de règlements et de pratiques qui vont bien au-delà de la simple politique de conservation.
- f. Tout en renforçant les identités collectives, la planification intégrée du tourisme peut : promouvoir le rôle des collectivités locales ; établir un calendrier organisant la création de produits culturels de qualité et d'expériences axées sur le patrimoine culturel ; favoriser l'innovation et l'adaptation aux changements de priorités dictés par l'industrie touristique sur un site donné, à un moment particulier.

2. Le paysage comme environnement culturel

2.1 Une démarche communautaire

- a. Le concept de paysage, qu'il soit urbain ou rural, est devenu un nouveau modèle de développement qui favorise l'intégration des processus économiques, sociaux et environnementaux.
- b. Les nombreuses interactions entre les paysages urbains et ruraux sont liées aux processus culturels, socio-économiques et environnementaux. Elles reflètent la qualité de vie de la population.
- c. Reconnaître et respecter l'héritage culturel comme pratique, à la fois innovante et traditionnelle, implique un investissement de la collectivité locale dans sa gestion et sa gouvernance. La reconnaissance du caractère multifonctionnel des paysages favorise leur résilience et leur flexibilité.

2.2 Le paysage, un rapport nature-culture

- a. Les paysages culturels ne devraient pas uniquement être considérés comme des zones à protéger, mais également en tant que lieux se prêtant à la mise en œuvre de stratégies de développement respectueuses du développement durable.
- b. Pour de nombreux paysages, les concepts de « nature » et de « culture » ont perdu leur sens. Ils sont remplacés par la notion de démarche « bio culturelle », qui intègre les établissements humains et l'agriculture, ainsi que les espèces et les habitats à préserver.
- c. Le temps est venu de dépasser la distinction artificielle entre conservation et innovation. Envisager le paysage culturel comme un nouveau modèle de développement économique est une réponse au changement climatique, à la gestion des risques, à la conservation de la biodiversité et au bien-être humain.

2.3 Le paysage, un facteur de croissance

- a. La recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire est nécessaire pour mieux comprendre l'interaction entre la diversité culturelle et biologique dans le paysage, ainsi que ses implications dans la subsistance et le bien-être des habitants.
- b. Il est indispensable de surmonter les différences majeures qui existent entre les sciences naturelles, sociales et humaines. Une vaste coopération entre ces disciplines est nécessaire pour élaborer des outils d'aménagement, de gestion et de conservation du paysage.
- c. La sensibilisation du public et l'action politique s'imposent pour mettre en œuvre efficacement les engagements nationaux et internationaux en matière de paysages culturels.

3. La durabilité et les savoirs traditionnels

3.1 La qualité de la vie quotidienne dépend des savoirs traditionnels. Ceci implique :

- a. de sensibiliser le public et de promouvoir l'étude du rôle des systèmes traditionnels de connaissances en matière de développement ;
- b. de reconnaître l'importance des identités, de la cohésion sociale, de l'implication communautaire et de la qualité de vie dans les savoirs traditionnels ;
- c. de compléter les recherches sur le sens, le symbolisme et les rites attachés aux techniques et aux procédures traditionnelles ;
- d. d'identifier les systèmes traditionnels mis en place par les communautés pour assurer leur bien-être, leur nutrition et leurs modes de vie ;
- e. de soutenir les droits des communautés locales et des autochtones, qui sont les détenteurs des savoirs ancestraux et des systèmes traditionnels.

3.2 La valeur des savoirs et des pratiques traditionnels comme base d'un développement technologique équilibré, fondé sur l'innovation et la durabilité. Ceci implique :

- a. d'enrichir les savoirs traditionnels pour développer de nouveaux paradigmes technologiques ;
- b. de créer un système typologique des savoirs traditionnels et une base de données qui informe sur les études de cas et les bonnes pratiques ;
- c. de promouvoir une utilisation équilibrée des techniques et technologies, tant traditionnelles que contemporaines, pour avoir des approches globales, durables et peu intrusives.

3.3 Respect des sites et des processus de décision qui préservent les communautés et les individus. Ceci implique :

- a. d'évaluer les méthodes qui permettent de protéger les savoirs traditionnels mis en œuvre par des individus, des communautés, des vulgarisateurs et des inventeurs de techniques traditionnelles ;

- b. de favoriser les techniques traditionnelles qui se sont révélées très résistantes dans tous les pays face aux défis et aux risques liés aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, aux déplacements de population et à la pauvreté. Identifier les technologies 'propres' et promouvoir l'utilisation des savoirs traditionnels permet des économies d'énergie et la réduction des émissions à effet de serre ;
- c. d'encourager l'émergence de réponses collectives et d'actions participatives face à la prévention des catastrophes, dans le but de protéger les sites et domaines patrimoniaux des risques naturels et anthropiques ;
- d. de faciliter la communication et la valorisation pour créer des politiques durables et des programmes favorisant des systèmes d'apprentissage et des législations adéquates.

4. La conservation communautaire et la responsabilisation des acteurs locaux

4.1 L'engagement communautaire et l'amélioration du patrimoine. Ceci implique :

- a. de reconnaître le lien qui s'est établi entre la communauté et son patrimoine en respectant ses droits à identifier les valeurs et les systèmes de connaissances véhiculés. Les lieux patrimoniaux, sites ou paysages, peuvent avoir des valeurs différentes suivant les diverses communautés auxquelles ils sont associés. Les processus d'identification doivent prendre en compte chacun des groupes concernés ;
- b. de mettre en place différents niveaux de réseaux collaboratifs entre les parties prenantes, de façon à apporter des solutions en matière de patrimoine, une nouvelle chaîne de valeur et des synergies innovantes ;
- c. d'employer des processus d'engagement dynamiques, souples, solidaires et globaux pour pouvoir évaluer les répercussions à long terme des programmes de conservation patrimoniaux.

4.2 Approche "ascendante/participative" pour une conservation et une gestion efficace du patrimoine. Ceci implique:

- a. de confier un rôle actif aux collectivités dans le système de gestion et de programmation en les faisant participer aux processus de prises de décisions ;
- b. de reconnaître la spécificité des professionnels dans leur rôle de conseillers techniques auprès des collectivités, ou de médiateurs lorsque des divergences au sein de la communauté bloquent la qualité des décisions ;
- c. de rétablir un développement à l'échelle humaine par une approche créative ascendante et participative.

4.3 Lier la conservation du patrimoine à un développement socio-économique durable. Ceci implique :

- a. que le patrimoine contribue aux objectifs de développement durable ;
- b. que les bonnes pratiques soient encouragées et quantifiées de telle manière que le patrimoine bénéficie au bien-être des populations, à la cohésion sociale et au développement économique durable ;
- c. que soient mis en œuvre des outils et des approches innovants, comme le financement participatif, pour stimuler le rôle actif des réseaux communautaires et concrétiser les projets souhaitables.

5. De nouveaux outils pour de bonnes pratiques de la conservation

5.1 *Le patrimoine culturel est prioritaire, ses objectifs doivent guider les nouveaux outils de développement. Ceci implique :*

- a. que les outils et les technologies accompagnent les étapes du processus de conservation, en tant que moyen et non en tant que finalité, affirmant le rôle essentiel du patrimoine culturel en tant que droit humain ;
- b. que les orientations soient élaborées en commun et les réseaux partagés. Leurs objectifs théoriques et méthodologiques, de même que leurs applications doivent garantir l'authenticité dans la pratique de la conservation ;
- c. qu'il est indispensable de développer des orientations qui privilégient la pluridisciplinarité dans la recherche (incluant le financement) et encouragent la collaboration des techniciens, des praticiens, des gestionnaires et des utilisateurs de l'information.

5.2 *Promouvoir de nouvelles technologies abordables pour partager les politiques culturelles. Ceci implique :*

- a. de respecter les savoirs locaux traditionnels pour assurer un juste équilibre entre les cultures, les matériaux, les technologies traditionnelles et innovantes ;
- b. de reconnaître le rôle clé des organisations non gouvernementales dans les partenariats stratégiques visant à améliorer les objectifs de conservation ;
- c. de consolider et de partager des bases de données et des outils pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles ;
- d. de contribuer activement aux échanges de bonnes pratiques à travers l'organisation de débats et d'échanges professionnels, de manière à éviter la redondance des efforts.

5.3 *Faciliter la collaboration lors de l'élaboration des normes et simplifier les procédures comme les outils. Ceci implique :*

- a. de développer des outils efficaces et reconnus sur le plan international pour assurer la précision, la fiabilité et la reproductibilité des résultats. Ces outils devront aussi permettre l'analyse comparative des résultats sur le long terme et en fonction de la localisation géographique ;
- b. de donner la priorité à des technologies faciles d'accès, économiques et qui peuvent s'inscrire dans un cercle vertueux incluant la documentation, la conservation et le suivi du patrimoine culturel ;
- c. de fournir une base de données ouverte et des boîtes à outils en ligne pour établir des normes et des procédures démocratiques guidant la pratique de conservation du patrimoine ;
- d. de s'assurer que les technologies appliquées au patrimoine répondent à des objectifs clé bien définis, évitant ainsi le risque de privilégier les technologies par rapport à la conception de la conservation.

Florence, le 14 Novembre 2014

(Nous remercions les bénévoles d'ICOMOS France et d'ICOMOS Royaume-Uni pour leur relecture finale et la traduction – texte original en anglais)